

Mouvement 2024

Le SNUDI-FO alerte tous les collègues

L'Administration aggrave sournoisement l'arbitraire des nominations à l'aveugle sur une circonscription (« MOB »).

NON à l'obligation de «vœux » géographiques circonscription « MOB » sur toutes les natures de poste !

Contraints de formuler au moins 1 « vœu » géographique circonscription « MOB », nos collègues à participation obligatoire (titre provisoire, PE stagiaires, entrants dans le département, victimes d'une fermeture de classe) devraient désormais impérativement saisir une circonscription **avec toutes les natures de postes y compris les directions et les postes spécialisés (ULIS, SEGPA...)**.

En effet, jusqu'au mouvement 2023, si les collègues devaient obligatoirement saisir une circonscription, ils pouvaient choisir une nature de poste : *enseignant ou remplacement ou direction ou ASH*. Au total, il y avait **32 saisies « MOB »** possibles.

Cette année, il n'apparaît plus que **8 saisies « MOB »**. Chaque « MOB » contient aujourd'hui **toutes les natures de poste**. La seule possibilité offerte, c'est de les classer. Il y a donc le risque d'être nommé sur **une catégorie de poste que l'on ne souhaite pas**.

En ne précisant pas dans le Guide mobilité 2024 cette modification, en la présentant qui plus est de manière anodine sous la forme « *La saisie du vœu MOB a été simplifiée (voir annexe 5)* » et sans aucune explication dans l'annexe 5, **l'Administration aggrave sournoisement l'arbitraire des nominations à l'aveugle sur une circonscription**.

Rappelons que sur les « MOB », la nomination est à titre définitif (donc difficile d'en sortir pour les petits barèmes) sauf sur une direction **si on n'a pas la LADE** ou sur un poste spécialisé **si on n'a pas la certification**.

Jeudi 28 mars, le SNUDI-FO a écrit au Directeur académique :

*« [...] Nous regrettons de découvrir tardivement (et pour cause !) cette modification qui transforme les vœux MOB en vœux géographiques "circonscription" **sans aucun choix de nature de postes possible**.*

Sur le fond, comme sur la forme, nous ne pouvons accepter cette modification qui répétons-le n'apparaît pas explicitement dans le guide mobilité et qui, à notre connaissance, n'est pas mise en œuvre dans les autres départements de l'académie. » (extrait)

Le SNUDI-FO invite les collègues concernés par l'obligation de saisir un « MOB » à **adresser un message au DASEN** sur l'adresse ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr avec copie aux élus FO à la CAPD snudi.fo84@free.fr, en indiquant **les natures de poste sur lesquelles vous ne souhaitez pas exercer** (en particulier Direction et/ou ASH).

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour vous aider à rédiger le message (voir ci-après nos permanences Mouvement 2024).

Cette démarche appuiera votre éventuel **recours gracieux** auprès du Recteur contre une nomination arbitraire à titre définitif (TR, TRS, BD...) ou à titre provisoire (direction, ASH).

Le SNUDI-FO sera reçu par le Directeur Académique mardi 2 avril à 17h30 : nous l'informerons de cette consigne et lui demanderons de prendre en compte la demande de chaque collègue, en rappelant notre demande **d'abandon de l'obligation de lister toutes les natures de poste cette année.**

Permanence du lundi au vendredi au siège du syndicat

(Union Départementale FO - 20 avenue de Monclar - 84000 Avignon).
de 9h à 17h30 pendant la saisie

ainsi **samedi 6 avril** de 9h30 à 12h30.

En dehors de ces permanences,
prenez rendez-vous par téléphone 04 90 86 65 80

Dimanche 7 avril, permanences mail snudi.fo84@free.fr

Le dernier jour de saisie, mercredi 10 avril,
permanence au siège du syndicat de 9h à 19h puis par mail jusqu'à 22h30.

